

RGPD, sensibilisation à la nouvelle réglementation sur la protection des données certification DiGiTT® à distance, en option

Cours Synthèse de 1 jour

Réf : TPD - Prix 2023 : 890€ HT

Pour répondre aux besoins des secteurs privé et public en ce qui concerne le règlement général sur la protection des données (RGPD), le rôle du DPO devient primordial. Ce cours vous présente les exigences du RGPD au sein d'une organisation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Appréhender les concepts de base et les composants de la protection des données

Comprendre le contenu de la réglementation générale de la protection des données

Connaître le rôle des autorités de protection

Connaître le cadre juridique du RGPD et son champ d'application

Connaître les différentes étapes de mise en conformité et les démarches à suivre

Identifier les outils de mise en conformité

Etre en mesure de mettre en place un plan d'action de mise en conformité

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 10/2022

1) Les fondamentaux de la vie privée

- Introduction à la protection des données : donnée à caractère personnel, de responsable de traitement, de sous-traitant.
- La protection de la vie privée dès la conception (privacy by design).
- La protection de la vie privée par défaut (privacy by default).
- Le CIL (Correspondant Informatique et Liberté).
- Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des données).
- De la Loi Informatique et Libertés jusqu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Le DPO (Délégué à la protection des données).

Echanges : Ensemble de questions/réponses.

2) RGPD et principes de confidentialité

- Règlement Général sur la Protection des données : cadre réglementaire, champs d'application en Europe.
- Les principes fondamentaux de la protection des renseignements personnels.
- Le Règlement Général sur la Protection des Données.
- La législation : cadre juridique, consentement, catégories spéciales des données personnelles.
- La mise en place d'une démarche de contrôle de conformité au règlement : les points de contrôle, le rapport de contrôle.

PARTICIPANTS

Correspondants Informatique et libertés, DSI, DRH, juristes, toute personne impliquée dans la conception de projets traitant des données à caractère personnel.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- La mise en place d'une démarche de contrôle de conformité au règlement : l'organisation de la démarche de contrôle.

Echanges : Illustrés par des retours d'expérience et enrichis par des échanges collectifs.

3) Comment se mettre en conformité ?

- La définition des priorités et des acteurs.

- La définition des coûts humains et financiers.

- La planification des actions pour se mettre en conformité.

Echanges : Illustrés par des retours d'expérience et enrichis par des échanges collectifs.

4) Le plan d'action

- La gouvernance des données, les rôles et responsabilités.

- La protection des données à caractère personnel.

- Les actions à prévoir pour se mettre en conformité.

- La démarche pour mettre en œuvre le plan d'actions.

Echanges : Illustrés par des retours d'expérience et enrichis par des échanges collectifs.